




T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N°333- Le 29 septembre 2014



REUNION QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Déclaration commune intersyndicale CFTC - CGT – FSU – FAFPT - CFDT

Nous nous retrouvons ce jour dans le cadre d'une entrée en négociation portant sur l'amélioration des conditions de travail dans la Fonction publique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet avec l'examen du premier axe, nous souhaitons rappeler de manière solennelle qu'on ne peut pas traiter sérieusement de la question de la « Qualité de vie au travail » dans la Fonction publique :

- si les choix économiques du gouvernement continuent de se faire au détriment de services publics de qualité,
- si la question des moyens est systématiquement esquivée alors que leur réduction dans la Fonction publique continue de dégrader les conditions de travail des agents, en les empêchant d'exercer convenablement leurs missions, en les empêchant tout simplement de « bien » faire leur travail,
- s'il n'y a pas de reconnaissance du rôle essentiel que jouent les agents, ce qui passe notamment par le dégel du point d'indice et une reconstruction des grilles de rémunération,



- si l'on n'interroge pas les « pratiques managériales » qui se sont imposées dans le cadre du New Public Management,
- si des mesures concrètes ne sont pas prises pour que les agents disposent de lieux, de temps et de modalités de discussions entre pairs pour pouvoir échanger entre eux sur leur travail,
- et si des mesures concrètes ne sont pas arrêtées pour que la parole des personnels en matière d'organisation du travail soit réellement prise en compte.

Or, le document préparatoire à la réunion de ce jour se limite à une énumération de chartes de bonnes intentions, de bonnes pratiques, de circulaires et autres outils de management.

Il est inacceptable en l'état.

Nous revendiquons un droit direct d'intervention via l'expression directe des agents sur leur travail, inscrit dans le statut de la Fonction publique, un droit d'alerte des agents sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes et un droit nouveau visant à une étude d'impact obligatoire dans le cadre d'une réorganisation de service, en lien avec les organisations syndicales et les instances représentatives des personnels.

Nous vous demandons de nous dire dès aujourd'hui comment vous comptez décliner ces nouveaux droits dans ce projet d'accord-cadre

Paris, le 25 septembre 2014

